

eBill

eBill est la facture numérique pour la Suisse. Avec eBill, vous ne recevez plus vos factures par la poste ou par courrier électronique, mais directement dans votre espace e-banking, à l'endroit où vous effectuez aussi le paiement.

Quelques consignes essentielles:

- Avant de régler une facture électronique, vérifiez-la de la même manière qu'une facture papier ou PDF.
- Soyez vigilant et très sélectif lorsque vous accordez une autorisation permanente aux factures récurrentes.
- Le portail eBill conserve vos factures numériques pendant 2 ans. Pour augmenter la durée de stockage et archiver vos factures, il convient donc de les télécharger et de les enregistrer localement.

Qu'est-ce qu'eBill?

eBill, la facture numérique pour la Suisse, est proposée par différents émetteurs de factures (grandes entreprises, PME et administration publique). Les émetteurs que vous avez activés peuvent vous envoyer directement leurs factures dans votre espace d'e-banking, depuis lequel vous pouvez les vérifier et les régler en quelques clics. À partir du moment où les données parviennent directement dans l'e-banking, l'utilisateur n'a plus rien à taper, ni de QR-code à scanner, ce qui réduit considérablement les risques d'erreur.

Voici une courte vidéo pour découvrir eBill et son fonctionnement:

Try watching this video on www.youtube.com

Le [eBill-Quickguide](https://www.ebas.ch/wp-content/uploads/2023/10/ebill-quickguide-2023-fr.pdf) (<https://www.ebas.ch/wp-content/uploads/2023/10/ebill-quickguide-2023-fr.pdf>) vous donnera une vue d'ensemble des différentes fonctions disponibles et vous accompagnera étape par étape lors de vos débuts avec eBill.

eBill vs. facture QR vs. prélèvement automatique

eBill: émission et gestion des factures entièrement automatisés, réception et règlement des factures directement dans l'espace e-banking. Pratique et rapide, eBill permet aussi de réduire les risques d'erreur humaine.

Facture QR: la facture QR est disponible sur papier ou au format électronique. Grâce au QR-code, l'utilisateur n'a

plus besoin de saisir manuellement les informations relatives au paiement de la facture et peut procéder tout simplement au règlement, sans aucune application supplémentaire. En savoir plus sur la [facture QR \(https://www.ebas.ch/fr/la-facture-qr/\)](https://www.ebas.ch/fr/la-facture-qr/).

Prélèvement automatique: le prélèvement automatique ou recouvrement direct est défini par contrat. Dans ce cas, le montant de la facture est automatiquement prélevé sur le compte. Particulièrement indiqué pour les factures récurrentes, ce système est certes très pratique, mais suppose une perte de contrôle dans le processus de paiement.

Comment utiliser eBill en toute sécurité?

Lorsque vous recevez une facture émise avec eBill, celle-ci vient s'intégrer dans votre interface d'e-banking. Les mesures de sécurité à prendre pour leur paiement sont donc les mêmes que celles que vous appliquez déjà pour vos sessions d'e-banking. Pour accéder à vos factures eBill, vous devrez donc vous connecter à votre e-banking ou à votre application de banque mobile en suivant la procédure habituelle.

Comme avec les factures QR (qu'elles soient au format papier ou numérique), il convient de vérifier un certain nombre de points:

- l'émetteur de la facture
- les informations de paiement (montant, destinataire, etc.)

Grâce à la fonction «Autorisation permanente», vous avez la possibilité d'automatiser le paiement des factures eBill émises par tel ou tel émetteur, en fonction de critères bien précis que vous aurez vous-même définis (p. ex. limite de paiement). Soyez prudent et sélectif lorsque vous accordez ce type d'autorisation.

Le portail eBill conserve vos factures numériques pendant 2 ans. Pour augmenter la durée de stockage et archiver vos factures, il convient donc de les télécharger et de les enregistrer localement.

Problèmes potentiels avec les bloqueurs de publicité et les outils anti-tracking

Les programmes censés bloquer la publicité ou protéger la vie privée de l'utilisateur pendant la navigation fonctionnent parfois mal sur certaines solutions basées sur le web, telles que les plateformes d'e-banking ou eBill. Selon le programme utilisé, vous devrez donc peut-être ajouter une exception pour eBill. Pour en savoir plus sur les bloqueurs de publicité et les outils anti-tracking, cliquez [ici \(https://www.ebas.ch/fr/les-bloqueurs-de-publicite-et-les-anti-traceurs/\)](https://www.ebas.ch/fr/les-bloqueurs-de-publicite-et-les-anti-traceurs/).

En savoir plus

Si vous souhaitez découvrir plus en détail le fonctionnement d'eBill, vous avez la possibilité de tester la plateforme grâce au [portail de démonstration \(https://www.ebill.ch/fr/clients-privés/demo-portal.html\)](https://www.ebill.ch/fr/clients-privés/demo-portal.html).

Cliquez [ici \(https://www.ebill.ch/fr/clients-commerciaux.html\)](https://www.ebill.ch/fr/clients-commerciaux.html) si vous souhaitez savoir comment utiliser eBill en tant que client professionnel.

Avec eBill, vous ne recevez plus vos factures par la poste ou par courrier électronique, mais directement dans votre espace e-banking, où vous avez la possibilité de les vérifier et de valider leur paiement.